

209C0023
FR0000061566-FS931

7 janvier 2009

Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">GECIMED (Euronext Paris)</p>

Complément à D&I 208C2357 du 30 décembre 2008

Par courrier du 30 décembre 2008, complété par des courriers du 6 janvier 2009, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« RBS-CBFM Netherlands BV déclare envisager de poursuivre ses achats d'actions GECIMED en fonction des opportunités de marché, sans exclure la possibilité de procéder à des cessions de tout ou partie de sa participation dans la société GECIMED.

Disposant déjà d'un représentant au conseil d'administration de GECIMED à la suite de la conclusion d'un contrat de cession conclu le 28 décembre 2006 entre Gecina et RBS-CBFM Netherlands BV [1], RBS-CBFM Netherlands BV n'a pas l'intention de demander la nomination d'administrateurs additionnels.

A l'exception des opérations [réalisées] afin de franchir le seuil de 20% du capital et des droits de vote de GECIMED, RBS-CBFM Netherlands BV n'a pas l'intention de prendre le contrôle de GECIMED.

S'agissant de sa participation au capital de GECIMED, RBS-CBFM Netherlands BV déclare n'agir de concert avec aucune autre personne ou actionnaire de GECIMED. »

(1) Cf. D&I 207C0120 du 16 janvier 2007.